

Séance du : 25 février 2019

n° 02/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 18 heures.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 février 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 25 février 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Pierre POUNTBISET, Christophe PRADEL, Marc SIE, Etienne THIBAUT.

**Avaient donné pouvoir :**

JC.DE BORTOLI à N.CALMET, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, N.DURY à R.DUFOUR, JL.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 21

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Pierrette ESPUNY, Marie-Françoise GAUBERT.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Patrick de PERIGNON, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patrick ROSSIGNOL.

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 400 000€**

Vu la délibération 02/2018 du 12 février 2018 portant renouvellement de la ligne de trésorerie,

Vu la délibération 25/2018 du 26 mars 2018 portant augmentation de la ligne de trésorerie,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel arrive à échéance le 31 mars 2019.

Il informe l'assemblée, en accord avec le Bureau syndical, de la nécessité de renouvellement de cette ligne d'un montant supérieur et suffisant pour permettre de palier au décalage de rentrée en trésorerie des subventions.

Il est rappelé que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils financent le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers. En revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

Après consultation et analyses, il apparaît que l'offre du Crédit Mutuel est la plus intéressante, selon les caractéristiques ci-dessous :

Montant : 400 000 euros

Taux variable : basé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0,85 %

Durée : 12 mois

Commission d'engagement : 0,10 %.

Commission de non utilisation : 0,15 %

Disponibilité et remboursement des fonds : Au gré de la collectivité

Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant maximum de 400 000 € par année civile ;

- **DE DEMANDER** au CREDIT MUTUEL le renouvellement de la ligne de trésorerie ayant les caractéristiques ci-dessus énoncées ;

- **DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 25 février 2019

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr